

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00469 Numéro SIREN : 520 239 096 Nom ou dénomination : A.F.K. ELECTRICITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007315

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



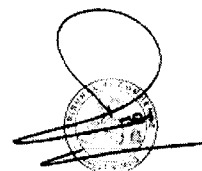
1088245

Dénomination : A.F.K. ELECTRICITE
Adresse : 6246 avenue Jean Moulin 30380 Saint-christol-les-ales -
FRANCE-

n° de gestion : 2010B00469
n° d'identification : 520 239 096

n° de dépôt : A2018/007315
Date du dépôt : 25/09/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 22/06/2018



1088245

A.F.K. ELECTRICITE

**Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 euros**

**Siège social : 6246, avenue Jean Moulin
30380 Saint-Christol-lès-Alès**

520 239 096 R.C.S. Nîmes

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JUIN 2018**

103469
A7315

L'an deux mille dix-huit,
le 22 juin à 12 heures 45
dans les locaux de la société d'avocats Axten situés 9, boulevard François et Emile Zola, 13100 Aix-en-Provence,

LA SOUSSIGNEE :

Groupe Pagès, société par actions simplifiée au capital de 3.327.892 euros, dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 840 103 964 R.C.S. Nîmes,

représentée par son président Pagès Evolution, société à responsabilité limitée au capital de 2.000.630 euros, dont le siège social est situé Chemin de la Piole, Quartier Caron, 30360 Vézénobres et dont le numéro unique d'identification est 839 654 654 R.C.S. Nîmes,

elle-même représentée par son gérant, Monsieur Nicolas Pagès, dûment habilité à l'effet des présentes,

APRES AVOIR EXPOSE :

qu'elle détient l'intégralité des actions composant le capital social et des droits de vote de la société ;

qu'elle a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

- Constatation de la démission de la société Pagès Evolution de ses fonctions de président de la société – Nomination de la société Groupe Pagès en qualité de président de la société en remplacement de la société Pagès Evolution – Délégation de pouvoirs, en tant que de besoin, aux fins d'accomplissement des formalités légales (*troisième décision*) ;

[...]

que la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes, est absente et excusée ;

que la signature du présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à ladite séance ;

qu'elle a pris connaissance des documents suivants :

- les statuts en vigueur,
- [...]
- la lettre de démission de la société Pagès Evolution de ses fonctions de président de la société et
- le projet de texte des décisions ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

[...]

TROISIEME DECISION

Nomination de la société Groupe Pagès en qualité de nouveau président de la société en remplacement de la société Pagès Evolution

Connaissance prise de la lettre de démission de la société Pagès Evolution de ses fonctions de président de la société en date de ce jour,

l'associé unique

- (i) **constate** la démission de la société Pagès Evolution de ses fonctions de président de la société, avec effet à l'issue de la présente séance ;
- (ii) **décide** de nommer Groupe Pagès, société par actions simplifiée au capital de 3.327.892 euros, dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 840 103 964 R.C.S. Nîmes, en qualité de président de la société, avec effet à l'issue de la présente séance,
- (iii) **décide** que la société Groupe Pagès est nommée pour une durée indéterminée et sans autres limitations de pouvoirs que celles prévues par les statuts de la société ; et
- (iv) **confère** en tant que de besoin, tous pouvoirs au président ainsi nommé, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de la présente décision et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

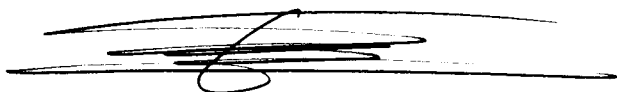
[...]

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique et le nouveau président.

Bon pour acceptation des fonctions de président



Pour la société Groupe Pagès¹
Associé unique et nouveau président
La société Pagès Evolution
Président
représentée par Monsieur Nicolas Pagès

¹ Signer et apposer la mention manuscrite « *bon pour acceptation des fonctions de président* ».